



CARDH

Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme

Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS)

Actes de réunions et conférences (première série)

Sectoral Table on Security

Proceedings of meetings and conferences (first series)



02 septembre 2025

Centre d'analyse et de recherche en droits
de l'homme (CARDH)
3, Rue Charlevoix, Bourdon
Port-au-Prince, Haïti
(509) 28 11 79 44
info_cardh@yahoo.com
www.cardh.org

Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS)
Actes de réunions et conférences (première série)

Sectoral Table on Security
Proceedings of meetings and conferences (first series)

Sous la direction de
Gédéon Jean
Directeur exécutif du CARDH

CARDH
Centre d'analyse et de recherche
en droits de l'homme
3, Rue Charlevoix, Bourdon, Port-au-Prince, Haïti
(509) 28 11 79 44
info_cardh@yahoo.com
02 septembre 2025

Table des matières

I. Remerciements 3, Rue Charlevoix, Bourdon, Port-au-Prince, Haïti(509) 28 11 79 44 ts.....	4
II. Résumé	5
III. Summary	6
IV. Introduction.....	7
V. Présentation de la Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS).....	10
VI. Série de réunions et conférences	13
1. Les quatre réunions	13
1.1. Thèmes abordés	13
1.1.1. Harmonisation entre les entités publiques chargées de la sécurité et les organisations de droits humains.	13
1.1.2. Alertes précoces des organisations de défense des droits de l'homme et l'efficacité des opérations des forces de sécurité contre les gangs armés	14
1.1.3. Apport des organisations de défense des droits de l'homme dans le cadre des enquêtes de terrain des forces de sécurité	15
1.1.4. Enfants enrôlés dans les gangs armés en Haïti	16
2. Les quatre conférences	17
2.1. Le phénomène Bwa Kale dans le contexte de l'insécurité en Haïti	18
2.1.1. Ouverture de la conférence (Panel I).....	18
2.1.2. Déroulement de la Conférence (Panel II)	18
2.2. « La réponse judiciaire en appui aux efforts des forces de sécurité dans le cadre de la lutte contre l'insécurité en Haïti : défis et opportunités »	20
2.2.1. Ouverture de la conférence (Panel I).....	20
2.2.2. Déroulement de la Conférence (Panel II)	21
2.3. « Trois décennies de la Police Nationale d'Haïti : Défis, réalisations et perspectives. »	22
2.3.1. Ouverture de la conférence	22
2.4. « Forces de sécurité nationales et multinationales en Haïti : défis et perspectives »	23
2.4.1. Ouverture de la conférence (Panel I).....	23
2.4.2. Déroulement de la Conférence (Panel II)	25
VI. Conclusion.....	26
VII. Recommandations	1
VIII. Annexes : organisations et institutions membres de la Table Sectorielles sur la sécurité	0

I. Remerciements

Le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) tient à exprimer sa profonde gratitude aux partenaires de la Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS) ainsi qu'aux personnalités ayant pris part aux différentes séances pour leur présence assidue et leur engagement sincère durant cette première série de réflexions collectives, constructives et porteuses d'espoir.

Ainsi, le CARDH remercie :

- Les organisations de défense des droits humains pour leur contribution, la qualité et la pertinence des échanges ;
- Les acteurs judiciaires, pour leur éclairage, leur analyse des défis sécuritaires sous l'angle du droit et de la justice ;
- Les forces de sécurité (Police nationale d'Haïti/Forces Armées d'Haïti), pour leur contribution technique et pratique, malgré les tensions et les enjeux considérables ;
- La Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité (MMAS) pour le partage sur son mandat et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre ;
- Le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour son soutien constant, son appui technique ;
- Les personnalités et experts ayant contribué aux échanges et à la réalisation de ce document.

Chers.res partenaires, votre choix d'écouter, d'analyser, de débattre et de co-élaborer ces recommandations concrètes témoigne d'un fort engagement solidaire et citoyen pour confronter la situation sécuritaire qui ronge le pays.

En effet, face à une crise croissante ; marquée par l'extension des zones gangstérisées, la violence, les déplacements forcés et l'érosion de l'autorité de l'État, vous avez démontré, par vos contributions, que la défense des droits humains et la sécurité publique ne sont pas des options, mais des obligations réciproques.

Le CARDH vous invite par la même occasion à continuer ce travail essentiel dans les jours à venir, à travers la *deuxième série de réflexions* de la TSS avec la même intensité, la même détermination et le même respect mutuel, car c'est ensemble que nous pourrons bâtir une sécurité digne de

II. Résumé

1. Ce document - actes de la première série de réunions et conférences de la Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS), tenue du 17 décembre 2024 au 28 juillet 2025 - contient des recommandations en vue de contribuer à de nouvelles actions et stratégies pour résorber la crise sécuritaire du pays, soit dans le cadre de l'application de la « **Feuille de route pour la stabilité et la paix menée par Haïti avec le soutien régional et international** », adoptée le 20 août 2025 - exigeant une approche impliquant la société civile - ou des initiatives locales.
2. Ces recommandations se catégorisent en actions immédiates, à moyen et à long terme à engager par le Conseil Présidentiel de Transition (CPT) et le gouvernement, les forces de publiques (la Police et les Forces Armées d'Haïti), la Mission Multinationale d'Appui a Sécurité (MMAS), les organisations de droits humains et de la société civile, la coopération internationale.
3. Sur la gouvernance sécuritaire, le document recommande au gouvernement onze mesures immédiates et sept autres à court et à moyen terme. Aux forces de sécurité (FAD'H, PNH, MSS), trois mesures sont proposées. Aux organisations de droits humains et de la société civile, actions immédiates sont proposées et autres à court et à moyen terme. A la coopération internationale, actions sont recommandées immédiatement et autres à court et à moyen terme.

III. Summary

4. This document - proceedings of the first series of meetings and conferences of the Sectoral Table on Security, held from 17 December 2024 to 28 July 2025 - contains recommendations aimed at contributing to new actions and strategies to resolve the country's security crisis, as part of either the implementation of the 'Roadmap for Stability and Peace Led by Haiti with Regional and International Support,' adopted on 20 August 2025 - requiring an approach involving civil society - or of local initiatives.
5. These recommendations are categorised into immediate, medium- and long-term actions to be undertaken by the Presidential Transition Council and the government, the public forces (the Haitian Police and Armed Forces), the Multinational Security Support Mission, human rights and civil society organisations, and international cooperation.
6. On security governance, the document recommends eleven immediate measures and seven other short- and medium-term measures to the government. For the security forces, three measures are proposed. For human rights and civil society organisations, three immediate actions are proposed and four others in the short and medium term. For international cooperation, three actions are recommended immediately and four others in the short and medium term.

IV. Introduction

7. La situation sécuritaire d'Haïti s'est considérablement dégradée et les gangs étendent leur domination notamment dans les départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Centre. Du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} juin 2025, 28 « territoires ¹ », dont 25 dans le département de l'Ouest, ont été pris d'assaut par les gangs ; 102 institutions publiques et 622 institutions privées délocalisées (des édifices vandalisés, d'autres incendiés)².
8. Cette situation provoque une augmentation considérable des cas de violations des droits de l'homme avec de graves conséquences humanitaires : au moins 4 716 personnes assassinées dont 136 policiers (assassinés/portés disparus) ; 1 064 935 Personnes Déplacées Internes (PDI)³.
9. Les efforts de la police nationale, soutenus par les Forces Armées d'Haïti (FAD'H) et la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité (MMAS) - présente en Haïti depuis environ un an avec pour mandat de renforcer la PNH, de l'accompagner sur le terrain et de protéger les infrastructures critiques (résolution 2699 du 02 octobre 2023 du Conseil de sécurité) - se révèlent insuffisants pour remédier à la situation.
10. Devant ce constat, le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) a mobilisé la Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS) autour d'une première série de réunions et de conférences, tenue entre le 17 décembre 2024 et le 28 juillet 2025, dans l'optique de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les forces de sécurité - y compris la MMAS- dans l'exécution de leur mandat et d'aider à réorienter les actions de la coopération internationale et de l'Etat haïtien.

¹ Les espaces conquis par les gangs et concédés par les autorités sont dénommés « territoires perdus », vocable utilisé le 20 mars 2023 par Emmelie Prophète Milcé, ministre a.i de la justice et de la sécurité publique et ministre de la culture et de la communication.

² CARDH : « Prise d'assaut de Matissant le 1^{er} juin 2021, début des « territoires perdus », de l'exacerbation de la violence des gangs et de l'établissement de leur hégémonie », 1^{er} juin 2025.

www.cardh.org

³ Ibid.

IV. Introduction

7. La situation sécuritaire d'Haïti s'est considérablement dégradée et les gangs étendent leur domination notamment dans les départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Centre. Du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} juin 2025, 28 « territoires ¹ », dont 25 dans le département de l'Ouest, ont été pris d'assaut par les gangs ; 102 institutions publiques et 622 institutions privées délocalisées (des édifices vandalisés, d'autres incendiés)².
8. Cette situation provoque une augmentation considérable des cas de violations des droits de l'homme avec de graves conséquences humanitaires : au moins 4 716 personnes assassinées dont 136 policiers (assassinés/portés disparus) ; 1 064 935 Personnes Déplacées Internes (PDI)³.
9. Les efforts de la police nationale, soutenus par les Forces Armées d'Haïti (FAD'H) et la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité (MMAS) - présente en Haïti depuis environ un an avec pour mandat de renforcer la PNH, de l'accompagner sur le terrain et de protéger les infrastructures critiques (résolution 2699 du 02 octobre 2023 du Conseil de sécurité) - se révèlent insuffisants pour remédier à la situation.
10. Devant ce constat, le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) a mobilisé la Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS) autour d'une première série de réunions et de conférences, tenue entre le 17 décembre 2024 et le 28 juillet 2025, dans l'optique de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les forces de sécurité - y compris la MMAS- dans l'exécution de leur mandat et d'aider à réorienter les actions de la coopération internationale et de l'Etat haïtien.

¹ Les espaces conquis par les gangs et concédés par les autorités sont dénommés « territoires perdus », vocable utilisé le 20 mars 2023 par Emmelie Prophète Milcé, ministre a.i de la justice et de la sécurité publique et ministre de la culture et de la communication.

² CARDH : « Prise d'assaut de Matissant le 1^{er} juin 2021, début des « territoires perdus », de l'exacerbation de la violence des gangs et de l'établissement de leur hégémonie », 1^{er} juin 2025.

www.cardh.org

³ Ibid.

recommandations devant être suivies dans le cadre de cette nouvelle orientation de la coopération internationale et régionale pour résorber la crise sécuritaire, conformément au pilier évoqué au paragraphe 12 (*participation de la société civile*).

16. Regroupées en actions immédiates, à moyen et à long terme, ces recommandations s'adressent aux autorités exécutives (Conseil présidentiel de transition et gouvernement) ainsi que celles à venir, aux forces de l'ordre (la police et les Forces Armées d'Haïti), à la société civile et aux organisations de droits humains, aux acteurs de la Coopération internationale et régionale, et à la Mission multinationale d'appui à la Sécurité (MMAS).

défense des droits de l'homme et l'efficacité des opérations des forces de sécurité contre les gangs armés ; iii) Rôle des organisations de défense des droits de l'homme dans le cadre des enquêtes de terrain des forces de sécurité ; iv) Situation des enfants enrôlés dans les gangs armés en Haïti ; vi). Le phénomène Bwa Kalé dans le contexte de l'insécurité en Haïti ; vii) La réponse judiciaire en appui aux efforts des forces de sécurité dans le cadre de la lutte contre l'insécurité en Haïti : défis et opportunité ; vii) Trois décennies de la Police Nationale d'Haïti : Défis, réalisations et perspectives ; viii) Forces de sécurité nationales et multinationales en Haïti : défis et perspectives .

V. Présentation de la Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS)

17. En août 2018, le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) avait initié une série de séances de travail avec l'Inspection Générale de la Police nationale d'Haïti (IGPNH) sur la conception et la mise en place d'un mécanisme de travail entre la Police nationale d'Haïti et les organismes de défense des droits humains, afin de : i) « promouvoir une compréhension mutuelle de leur mission complémentaire » ; ii) « établir des activités pertinentes pouvant renforcer cette coopération » ; iii) contribuer à rapprocher l'institution policière de la population.
18. Trois résultats ont été attendus :
- a. La PNH et les organisations de défense des droits humains identifient des problématiques liées au respect des droits humains lors d'interventions policières et échangent sur des perspectives de résolution des dites problématiques.
 - b. La PNH et les organisations de défense des droits humains établissent des actions et activités pouvant contribuer au respect des droits humains lors d'interventions policières, ainsi qu'à sensibiliser la population quant à la mission, les responsabilités et le travail de la PNH.
 - c. Un code de conduite ou plan d'action pour la PNH est élaboré, en concertation avec les organisations de défense des droits humains, sur l'attitude d'intervention à adopter dans un contexte d'insécurité généralisée, lié à la crise socio-politique.
19. Le 17 mars 2020, à l'hôtel le Plaza, la rencontre préparatoire au lancement des activités de la Table a eu lieu avec des représentants d'organisations de droits humains, de l'Office de la protection du citoyen et de la citoyenne (OPC), de la Direction générale de la PNH, de l'Inspection générale de la PNH, de l'Académie de police et du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH).

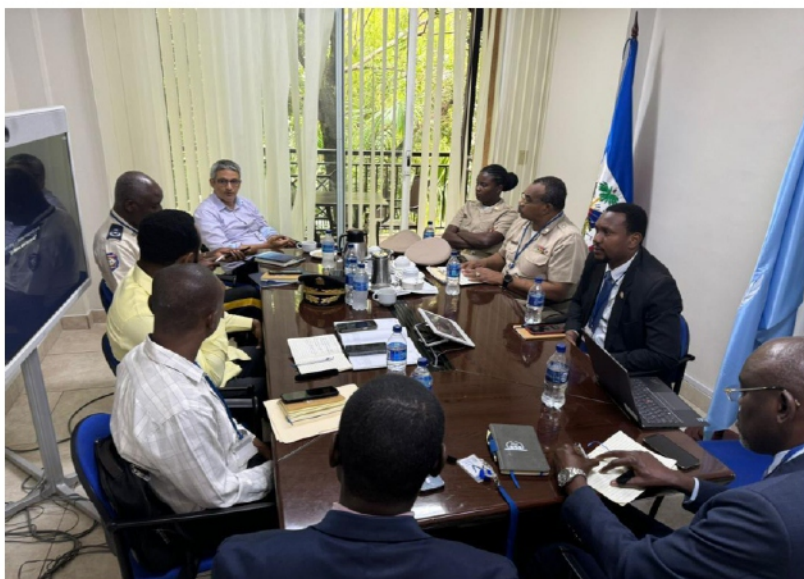
20. Dans le contexte de la COVID 19, la Table Sectorielle sur la Sécurité s'est mobilisée aux côtés de la police pour la rapprocher de la population. Une campagne de sensibilisation a été réalisée du 11 juillet au 15 août 2020 à Port-au-Prince, à Pétion-Ville et à Gressier, sous le slogan : Lutter contre la discrimination et la stigmatisation des personnes atteintes de la COVID-19



21. En réaction à la recrudescence de l'insécurité, une séance de travail s'est tenue le 14 avril 2022 à la direction générale de la police (DG-PNH) en vue d'accompagner l'institution et de sensibiliser les autres acteurs (gouvernement, coopération internationale, société civile et population) sur la nécessité d'appuyer l'institution.
22. Ont pris part à cette réunion : le directeur général, Frantz Elbé ; l'inspecteur général en chef, Saint-Fort Frantz ; les inspecteurs généraux Raoul Thomas, Toussaint Henrio, Hilaire Max et E. L. Nassa ; les agents de l'UNPOL (Police des Nations unies) Assan Zakar et Akissi Juliette ; Ntumba Kakalo Aimé de la section des droits humains du BINUH ; des représentants d'organisations de droits humains CARDH, CE-JIAP, OCNH, Défenseur PLUS, CPD, FHAIPH et SKL.



23. Compte tenu du besoin d'apporter des réponses durables au problème de l'insécurité aujourd'hui, la Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS) s'est mobilisée autour d'une première série de réunions et de conférences tenue du 17 décembre 2024 au 28 juillet 2025, en vue de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les forces de sécurité inclut la MMAS dans l'exécution de leur mandat et de mobiliser l'opinion publique sur le problème de sécurité du pays et de travailler sur une réponse durable et participative.



VI. Série de réunions et conférences

1. Les quatre réunions

24. La première série de réunions de la Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS) s'est tenue respectivement : les 17 décembre 2024, 27 janvier 2025, 30 mai 2025 et 9 juillet 2025 à KINAM Hôtel. Ont été-impliqués : les organisations de défense des droits humains et de la société civile, l'Office de la Protection du Citoyen, des institutions chargées de la sécurité dont la Police nationale d'Haïti (PNH), les Forces Armées d'Haïti (FAD'H), le Ministère de la défense et les acteurs judiciaires.

1.1. Thèmes abordés

25. Quatre thèmes ont été abordés au cours de ces réunions : i) harmonisation entre les entités publiques chargées de la sécurité et les organisations de droits humains ; ii) alertes précoces des organisations de défense des droits de l'homme et l'efficacité des opérations des forces de sécurité contre les gangs armés ; iii) rôle des organisations de défense des droits de l'homme dans le cadre des enquêtes de terrain des forces de sécurité ; iv) situation des enfants enrôlés dans les gangs armés en Haïti.

1.1.1. Harmonisation entre les entités publiques chargées de la sécurité et les organisations de droits humains.

26. Cette première réunion s'inscrivait dans une démarche de relance de la Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS)- l'insécurité étant devenu la principale préoccupation de toute la société - il y a un besoin d'harmonisation entre les forces de l'ordre et les organisations de droits humains dont la mission classique est de dénoncer leurs violations des dits droits.

27. Les échanges se sont déroulés sur : i) la formation en droits de l'homme pour les aspirants policiers, ii) le partage de rapports et d'informations avec l'Inspection General de la PNH et les FAD'H ; iii) l'appui des organisations de droits humains au processus de recrutement des aspirants policiers, notamment dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite en raison de leur gangstérisation ; iv) l'adoption des règles d'engagements dans la conduite des opérations.



1.1.2. Alertes précoces des organisations de défense des droits de l'homme et l'efficacité des opérations des forces de sécurité contre les gangs armés

28. La deuxième réunion de la Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS) s'est tenue sous le thème : « **Alertes précoces des organisations de défense des droits de l'homme et l'efficacité des opérations des forces de sécurité contre les gangs armés** ». Il s'agissait de comprendre les raisons qui empêchent les forces de l'ordre d'anticiper les attaques des gangs armés.
29. Les échanges ont abordé le refus de la population de collaborer avec les autorités policières, notamment celui de partager des informations pouvant les aider à freiner les attaques des bandits.
30. Diverses raisons peuvent expliquer cette attitude de retenue de la part de la population, dont le manque de confiance envers les forces de l'ordre par peur de représailles ainsi que l'inexistence d'un canal officiel de communication.



1.1.3. Apport des organisations de défense des droits de l'homme dans le cadre des enquêtes de terrain des forces de sécurité

31. Tenue sous la thématique « **Rôle des organisations de défense des droits de l'homme dans le cadre des enquêtes de terrain des forces de sécurité** », la troisième réunion a permis aux acteurs de la Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS) d'échanger sur trois questions : i) comment aider à l'identification des présumés auteurs de violation de droits humains ? ; ii) comment faciliter la collaboration avec des relais locaux dans des zones difficiles d'accès ; iii) comment faciliter le recueil des témoignages auprès populations locales ?
32. Le processus d'enquêtes, de vetting et de recrutement au sein des Forces Armées d'Haïti (FAD'H) ont aussi été abordés. Des contraintes ont été identifiées, notamment des facteurs impactant l'agenda de l'institution, l'irrélevance des règlements et l'absence de moyens pour mettre en place un service de renseignement.

33. D'autres points importants ont été abordés notamment le manque de communication avec le public, alors que les FAD'H contribue à la protection des infrastructures critiques (APN, AAN...).
34. Sur une éventuelle collaboration entre la BSAP et les FAD'H, les Organisations de droits humains et de la société civile pensent que cela peut entacher la crédibilité des FAD'H tenant compte du mode de recrutement des membres de la BSAP.



1.1.4. Enfants enrôlés dans les gangs armés en Haïti

35. Trois questions principales ont été abordées lors de la quatrième réunion tenue sous le thème : « **Enfants enrôlés dans les gangs armés en Haïti** » : i) Peut-on traiter les enfants enrôlés dans les gangs armés comme des terroristes ? Comment les organisations défense des droits humains peuvent-elles contribuer à la réinsertion sociale des enfants armés ? Quel comportement que les forces de l'ordre devraient avoir face aux enfants enrôlés dans les gangs armés ?
36. Durant la séance, le décret de septembre 1961 sur les enfants en conflits avec la loi ne pénalisant pas ceux en dessous de 13 ans a été largement discuté. L'absence de politique de réinsertion sociale-les enfants des groupes armés étant pour la plupart ceux qui étaient dans les rues - la nécessité pour les organisations de décentraliser leurs activités de plaidoyer et de sensibilisation dans les autres départements du pays dans l'optique de prémunir les autres jeunes de ce fléau, la faiblesse de la Brigade de Protection de Mineur

(BPM) intervenant seulement sur les cas de violence domestique sont aussi des questions ayant été au centre des discussions.



2. Les quatre conférences

37. La série de Conférences de la Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS) s'est tenue respectivement les 26 mars, 06 juin, 30 juin et 28 juillet 2025.
38. Quatre thèmes ont été abordés : i) le phénomène Bwa Kale dans le contexte de l'insécurité en Haïti ; ii) la réponse judiciaire en appui aux efforts des forces de sécurité dans le cadre de la lutte contre l'insécurité en Haïti : défis et opportunités ; iii) trois décennies de la Police Nationale d'Haïti : Défis, réalisations et perspectives ; iv) forces de sécurité nationales et multinationales en Haïti : défis et perspectives .

2.1. Le phénomène Bwa Kale dans le contexte de l'insécurité en Haïti

2.1.1. Ouverture de la conférence (Panel I)

39. Tenue le 26 mars 2025, à KINAM Hôtel, autour du thème : « Le phénomène Bwa Kalé dans le contexte de l'insécurité en Haïti », la première conférence s'est ouverte avec un panel formé de : Gédéon Jean, directeur exécutif du CARDH, Frinel Joseph, représentant de la société civile au Conseil présidentiel de Transition (CPT), Frantz Themilus, Inspecteur en Chef de la Police nationale d'Haïti (IGC) et Mahamadou Hassan Zakari, représentant Arnaud Royer représentant du Haut-commissariat des nations Unies pour les droits de l'homme en Haïti.
40. Les intervenants ont tour à tour : contextualisé la série de réunions et conférences mise en place par la Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS) et souligné les objectifs poursuivis ainsi que ceux de la conférence du jour ; mis l'emphasis sur le rétablissement de la sécurité comme l'une des missions principales du Conseil présidentiel de transition (CPT) ; exposer la mission de l'inspection générale de la Police nationale ; expliquer le mandat du Haut-commissariat des Nations Unies pour les droits l'homme, partenaire de la TSS.

Photos

2.1.2. Déroulement de la Conférence (Panel II)

41. Cette conférence a été animée par Me Jocelin Pierre⁸, assisté de Me Gédéon Jean. Son intervention a abordé l'évolution de la criminalité en Haïti, résultant de nombreux facteurs tels que : la pauvreté ; la marginalisation ; la faiblesse voire l'absence de l'Etat dans les quartiers vulnérables ; la méfiance des citoyens envers la justice en raison de l'impunité.
42. Sur le plan juridique, il a expliqué que le phénomène BWA KALE ne répondait pas aux éléments constitutifs pour être qualifié d'action de légitime défense. Il est de préférence un acte de vengeance populaire dont les modes opératoires sont déterminés par la population elle-même.

⁸ Avocat au barreau de Port-au-Prince, Jocelin Pierre est criminologue et spécialiste en droit pénal et formateur à l'Ecole du Barreau de Port au Prince

43. Si le phénomène BWA KALE peut être considéré comme une réponse nécessaire face aux terreurs des groupes armés, il ne serait être une solution, car c'est à l'Etat de répondre à sa mission régaliennne de garantir la sécurité des vies et des biens des citoyens.
44. Dans ses commentaires, Me Gédéon Jean a fait un survol historique pour souligner le recours à la vengeance populaire face à l'oppression et l'incapacité de l'Etat à protéger la population : « koupe tèt boule kay » (découper la tête des oppresseurs) ; « dechoukay » (vandaliser les biens, supplice...) ; « Pe Lebrun » (supplice avec pneus enflammés)
45. Les discussions ont porté sur la nécessité de renforcer les institutions répressives et sociales de l'État, d'encadrer les groupes d'auto-défense, de neutraliser les facteurs politiques, économiques et sociaux engendrant ce cycle de violences afin contenir le recours à la vengeance populaire.



2.2. « La réponse judiciaire en appui aux efforts des forces de sécurité dans le cadre de la lutte contre l'insécurité en Haïti : défis et opportunités »

2.2.1. Ouverture de la conférence (Panel I)

46. Tenue sous le thème « La réponse judiciaire en appui aux efforts des forces de sécurité dans le cadre de la lutte contre l'insécurité en Haïti : défis et opportunités », la deuxième conférence s'est ouverte avec un panel réunissant : Me Gédéon Jean, directeur exécutif du CARDH, Jhunie Laura Ganème, Lieutenant et Porte-Parole des Forces Armées d'Haïti (FAD'H) ; Jean Ronel SISTANIS, directeur général du Ministère de la Défense, Mario Andresol, Secrétaire d'État à la sécurité publique, Bernard Sant-Vil, Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, Frantz Thermilus, Inspecteur général en Chef de la Police.
47. Me Gédéon Jean a tout d'abord mis l'accent sur l'importance de renforcer les mécanismes judiciaires dans la lutte contre la criminalité. De son côté, Jean Ronel Sistanis a mis en exergue la mission du Ministère de la Défense, laquelle consiste à concevoir et à conduire la politique de défense de l'État dans le but d'assurer la sécurité du territoire, d'y maintenir la paix, ainsi que de combattre les menaces contre sa souveraineté et les intérêts vitaux du pays. À sa suite, le Lieutenant Jhunie Laura Ganème a, pour sa part, justifié la participation des FAD'H aux échanges sur les droits humains. Elle a rappelé leur mission, telle que définie par la Constitution, à savoir défendre le territoire, protéger la population, soutenir les autorités civiles et contribuer à la stabilité du pays, tout en reconnaissant les difficultés liées à l'équilibre entre les défis à relever et les opportunités à saisir. Par ailleurs, dans son intervention, Mario Andresol a fait comprendre que le pays faisait face à un grave problème de sécurité publique et, en ce sens, a mis l'accent sur les instances devant intervenir pour y remédier. Dans cette optique, Bernard Saint-Vil a abordé le rôle des parquets, des tribunaux et des cours, notamment dans la répression des infractions et dans la tenue de procès exemplaires visant à renforcer la lutte contre la criminalité. Enfin, le commissaire Frantz Thermilus a exposé le rôle de la police répressive, plus précisément celui de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), dans la lutte contre l'insécurité.



2..2.2. Déroulement de la Conférence (Panel II)

48. L'intervention du conférencier Wando Saint-Villier⁹ s'est articulée autour de l'opérationnalisation des pôles judiciaires spécialisés pour le traitement des dossiers des présumés bandits arrêtés par la police ; du rôle du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique dans la recherche de réponses à la crise sécuritaire ; de l'appui à la formation des policiers chargés de préparer les dossiers des personnes arrêtées ; de la mise en place de conditions de sécurité adaptées pour les juges chargés de travailler sur des dossiers sensibles.
49. Les échanges se sont déroulés sur le problème de spécialité des juges et des commissariats de police dans la préparation des dossiers pour la justice, le manque d'harmonisation entre la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) et les autorités judiciaires ainsi que les avocats, l'indépendance des juges dans le traitement des dossiers.

⁹ Wando Saint-Villier est Juge au Tribunal de Première Instance de Hinche et représentant des Tribunaux de première instance au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ)



2.3. « Trois décennies de la Police Nationale d'Haïti : Défis, réalisations et perspectives. »

2.3.1. Ouverture de la conférence

50. Le panel d'ouverture de la troisième conférence était composé de Me Gédéon Jean, directeur exécutif du CARDH, et de Me Axène Joseph, chef de cabinet du Premier ministre. Me Gédéon Jean a d'abord contextualisé la tenue de la troisième conférence de la Table Sectorielle sur la Sécurité (TSS) en lien avec les trois décennies de la Police nationale. Par la suite, dans son discours prononcé au nom du Premier ministre, Chef du Conseil supérieur de la Police nationale, monsieur Joseph a précisé que la sécurité constituait une condition existentielle pour Haïti, sans laquelle il ne pourrait y avoir ni élections crédibles, ni relance économique, ni retour des investissements, ni avenir pour notre jeunesse. En ce sens, la vision du gouvernement est de renforcer la formation, la discipline et l'éthique républicaine de ses agents, de même que de rebâtir la chaîne pénale pour qu'elle ne soit plus un facteur d'impunité, d'accroître le financement national de la sécurité, d'accentuer la participation citoyenne, et surtout, d'intégrer la PNH dans une vision de développement national où la sécurité occupe une place centrale.



51. La troisième conférence a été animée par les conférenciers Mario Andrésol, Secrétaire d'État à la Sécurité publique et ancien directeur général de la Police nationale, et Michel-Ange Gédéon, ancien directeur de la Police nationale. S'appuyant sur son expérience, M. Andrésol a soulevé des problèmes pratiques empêchant la Police nationale d'être efficiente. Il a ensuite proposé des idées pour résoudre ces problèmes.
52. M. Gédéon, pour sa part, a mis en relief certains problèmes structurels auxquels l'institution policière est confrontée, notamment l'absence d'un plan intégré définissant les responsabilités des différentes forces de sécurité engagées sur le terrain (comme le MMAS), ainsi que le manque de stratégies préventives, de moyens matériels, humains et financiers. Il a formulé des propositions visant à moderniser la Police et à rendre plus efficace la force multinationale.

2.4. « Forces de sécurité nationales et multinationales en Haïti : défis et perspectives ».

2.4.1. Ouverture de la conférence (Panel I)

53. La quatrième conférence s'est tenue sous le thème : « Forces de sécurité nationales et multinationales en Haïti : défis et perspectives ». Un panel composé d'Alix Didier Fils-Aimé – Premier ministre et chef de la Police nationale d'Haïti –, de Me Gédéon Jean, directeur exécutif du CARDH, et d'Arnaud Royer, représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies

aux droits de l'homme en Haïti (HCDH), a ouvert la conférence.

54. Me Jean a replacé la conférence dans son contexte en interrogeant les facteurs liés à l'inefficacité du mandat de la Police nationale et de la MMAS, notamment en ce qui concerne le développement de l'insécurité, et ce, en vue de dégager des perspectives en lien avec la résolution du 27 juin 2025 de l'OEA, suivie de l'adoption de la feuille de route.
55. Monsieur Royer a, pour sa part, exposé le rôle du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le renforcement des organisations de défense des droits humains, considérées comme des acteurs clés de la cause de l'État de droit. Le Premier ministre et chef de la Police nationale d'Haïti a réaffirmé que la sécurité constituait l'une des priorités de son gouvernement et représentait la condition essentielle à la tenue des élections, conformément à l'accord du 3 avril 2024. Il s'est donc engagé à renforcer les forces de l'ordre.



.4.2. Déroulement de la Conférence (Panel II)

56. Le second panel était de Patrick Pélissier, Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique et premier secrétaire du Conseil Supérieur de la police nationale (CSPN), de M. Frantz Thermilus, Inspecteur général en Chef de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH), de Edwin Florexil, assistant chef d'état-major G2 aux Forces Armées d'Haïti (FAD'H) et de Eldon Morgan, Commandant Adjoint de la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité (MMSS)
57. Monsieur Pélissier a abordé la sécurité en tant que droit transversal. Autrement dit, elle est la matrice qui garantit l'exercice des autres droit, dont le droit d'aller et de venir, le droit de vote, la liberté de réunion. Pour Monsieur Thermilus, le problème de sécurité publique doit être abordé dans sa dimension globale, en tenant compte des différents acteurs concernés dont la police, la justice, à travers le parquet, les collectivités (magistrat, délégué...), la société civile, notamment les groupes d'auto-défense. Dans son intervention M. Florexil a attiré l'attention du public sur le fait que la situation à laquelle le pays est confronté fait partie d'un projet pour la mettre sur tutelle. M. Morgan a mis en lumière les difficultés rencontrées par la MMAS dans l'application de son mandat (renforcer la Police nationale, mener des opérations de terrain conjointes et protéger les infrastructures critiques) et ses efforts ayant permis aux forces de l'ordre d'empêcher de prendre le contrôle de certaines zones, de protéger certaines infrastructures et de récupérer d'autres.



VII. Conclusion

58. De la proposition du Secrétaire général des Nations Unies le--- février 2025 à la nouvelle approche annoncée par l'administration américaine de la crise sécuritaire d'Haïti, amenant, d'une part, à l'adoption de la Feuille de route de l'OEA le 30 août 2025 dont le coût de mise en œuvre est estimé à *2.6 milliards de dollars*, dont 1.3 milliard pour la sécurité et, d'autre part, à la proposition au Conseil de Sécurité le 28 août 2025 de remplacer la MMAS par une Force de Suppression des Gangs (FSG), une question centrale demeure : **cette mobilisation sera-t-elle réellement différente de celles par le passé qui n'ont pas résolu le problème sécuritaire d'Haïti qui, d'ailleurs, s'aggrave (mobilisation post séisme de 2010, création de la MMAS...) ?**
59. Ce constat oblige à regarder au-delà des discours, des conférences internationales, des promesses etc. tout en reconnaissant leur importance. Le secrétaire général de l'OEA, Albert Ramdin, a souligné que « Les promesses doivent désormais se traduire en engagements concrets » et « Le défi le plus important sera le financement... »
60. Haïti ne peut pas se permettre un nouvel échec. Il faut des actions ciblées et mesurables, centrées essentiellement sur les besoins réels de la population et des institutions - notamment celles chargées de la sécurité- et des engagements fermes des États et des institutions internationales afin de bénéficier au mieux de cette nouvelle mobilisation, surtout dans un contexte de lassitude internationale et de crise prolongée.
61. En outre, le gouvernement haïtien devra aussi mobiliser les ressources humaines, financières et naturelles du pays afin de lui doter de moyens nécessaires pour des réformes profondes et structurelles des institutions, particulièrement celles de la sécurité.
62. Les recommandations qui suivent répondent au premier principe directeur du cadre d'intervention de la communauté internationale intitulé: "Feuille de Route dirigée par Haïti pour la Stabilité et la Paix, avec un soutien régional et international" qui exige la participation de la société civile au processus de recherche de solutions à la crise sécuritaire.

VIII. Recommandations

Thème	Destinataires	Types d'actions	Recommandations	
Gouvernance sécuritaire	Autorités exécutives	1. Lutte contre les gangs 2. Renforcement structurel des forces de sécurité	Actions immédiates (Lutte contre les gangs)	Actions à court et à moyen terme
			1. Harmoniser les rapports entre le Gouvernement et le Conseil présidentiel de Transition (CPT) autour de la sécurité comme priorité (article 1.1. de l'accord du 03 avril 2025) 2. Déclarer l'État d'urgence sécuritaire et donner aux Forces de l'ordre la latitude et moyens pour agir contre les gangs (article 4 du PIDCP¹⁰ combiné à	1. Elaborer un plan de sécurité-renforcement, adaptation et modernisation - sur 25 ans, accompagné d'une stratégie claire de mise en œuvre et d'un échéancier, basé sur les besoins réels des forces de sécurité et d'autres institutions dont la Douane et l'AAN... 2. Identifier les moyens financiers pour son application à partir des budgets de la République, la récupération des taxes au niveau de la frontière haïtiano-dominicaine

¹⁰ L'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques stipule « Dans le cas où un danger public exceptionnel menace l'existence de la nation et est proclamé par un acte officiel, les Etats parties au présent Pacte peuvent prendre, dans la stricte mesure où la situation l'exige, des mesures dérogeant aux obligations prévues dans le présent Pacte, sous réserve que ces mesures ne soient pas incompatibles avec les autres obligations que leur impose le droit international et qu'elles n'entraînent pas une discrimination fondée

			permanente (ces équipements doivent être identifiés par la police elle-même) 5. Ouvrir de nouveaux centres de formation, en priorité dans les régions du Grand Nord et du Grand Sud, afin de renforcer la présence policière et de mieux répondre aux besoins sécuritaires de ces zones. 6. Développer la capacité logistique des Directions départementales et des commissariats, notamment ceux de la région métropolitaine de l'Artibonite et du Centre 7. Faire un inventaire (qualité/quantité) rapide des matériels dont dispose la Police pour déterminer les besoins les plus urgents 8. Interdire le	6. Mettre en place un programme de désarmement, de démantèlement et de réinsertion qui prend en compte deux catégories de membres de gangs : les chefs et leurs « généraux » et les personnes utilisées dont les enfants, les femmes forces (servantes, esclaves sexuels) 7. Créer des programmes sociaux adaptés avec l'ensemble des institutions intervenant dans ce champs (IBERS, MCFDF, MAST...) afin réduire la vulnérabilité des quartiers et couches exploitées par les gangs et les réseaux de la criminalité transnationale
--	--	--	--	---

			permanente (ces équipements doivent être identifiés par la police elle-même) 5. Ouvrir de nouveaux centres de formation, en priorité dans les régions du Grand Nord et du Grand Sud, afin de renforcer la présence policière et de mieux répondre aux besoins sécuritaires de ces zones. 6. Développer la capacité logistique des Directions départementales et des commissariats, notamment ceux de la région métropolitaine de l'Artibonite et du Centre 7. Faire un inventaire (qualité/quantité) rapide des matériels dont dispose la Police pour déterminer les besoins les plus urgents 8. Interdire le	6. Mettre en place un programme de désarmement, de démantèlement et de réinsertion qui prend en compte deux catégories de membres de gangs : les chefs et leurs « généraux » et les personnes utilisées dont les enfants, les femmes forces (servantes, esclaves sexuels) 7. Créer des programmes sociaux adaptés avec l'ensemble des institutions intervenant dans ce champs (IBERS, MCFDF, MAST...) afin réduire la vulnérabilité des quartiers et couches exploitées par les gangs et les réseaux de la criminalité transnationale
--	--	--	--	---

			détachement des soldats aux services des officiels et VIP (environ 600)¹² afin d'augmenter l'effectif des FAD'H et déployer les soldats dans les zones à consolider 9. Mobiliser la douane, les ports, les aéroports ainsi que des agents des Forces de l'ordre dans les zones clef de la frontière un des moyens de freiner l'alimentation des gangs 10. Introduire dans les actions un programme de sensibilisation pour que les citoyens puissent s'impliquer dans le processus sécuritaire 11. Encadrer les groupes	
--	--	--	--	--

¹² Notons que la Présidence dispose de l'Unité de Sécurité Générale du Palais National (USGPN), la primature, l'Unité de Sécurité Générale de la Primature USGPM et l'Unité de Sécurisation des Hautes Personnalités et des Lieux Public (l'USHPLP) pour les VIP et les lieux publics.

			d'auto-défense - déjà impliqués dans la défense de leur quartier - afin qu'ils intègrent la stratégie sécuritaire de l'État et d'anticiper la transformation de la plupart d'entre eux en gangs	
Opérations et stratégies	PNH, FAd'H, MMAS	Renforcement de Capacité	1. Elaborer un cadre d'actions opérationnelles concrètes et rapides pour faire face à la situation sécuritaire 2. Nommer à la tête de la DCPA (Direction centrale de la police administrative) ainsi qu'à la direction des commissariats situés dans les zones à haut risque (zones rouges), des policiers expérimentés disposant à la fois de connaissances théoriques et pratiques. 3. Former de manière	

				mettre les criminel hors d'état de nuire, la mise en œuvre du programme de désarmement, de démantèlement et de réinsertion cité plus haut et du plan social adapté avec l'ensemble des institutions intervenant dans ce champs (IBERS, MCFDF, MAST)	
Respect des engagements internationaux	Coopération bilatérale et multilatérale	Réorienter les actions de la coopération internationale	1. Donner la marge de manœuvre nécessaire à l'État haïtien afin qu'il puisse se procurer des armes dont les forces de l'ordre ont besoin pour lutter contre les gangs, tout en renforçant les mécanismes de contrôle 2. Construire un cadre de formation conjointe pour les unités spécialisées afin d'éviter que chaque pays décide d'une formation 3. Donner des appuis en	1. Transformer ou remplacer la MMAS par une mission ayant pour mandat de combattre les gangs 2. Engager formellement au financement de la force afin d'éviter le même problème qu'a connu la MMAS 3. Contribuer à la mise en œuvre des huit actions à court et à moyens termes à entreprendre par l'État 4. Aider Haïti à contenir le trafic d'armes et de munitions venant des Etats-Unis et de la	

			armes et équipements sur la base des besoins identifiés par l'institutions et du plan d'actions définit par les Forces de l'ordre de concert avec le gouvernement	frontière haïtiano- dominicaine ¹⁴	
--	--	--	--	--	--

¹⁴ Dans une étude publiée en 2023 sous le titre : « Haiti's criminal markets : MAPPING TRENDS IN FIREARMS AND DRUG TRAFFICKING », l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) souligne que la plupart des armes et munitions utilisées par les gangs proviennent des Etats-Unis d'Amérique. Le rapport identifie « quatre routes de trafic utilisant les frontières poreuses d'Haïti, deux depuis la Floride via des navires cargos jusqu'à Port-au-Prince et vers les côtes nord et ouest via les îles Turques et Caïques et les Bahamas et d'autres via des porte-conteneurs, des bateaux de pêche, des barges ou des petits avions, qui arrivent dans la ville septentrionale de Cap-Haïtien et par des passages terrestres depuis la République Dominicaine ».



IX. Annexes : organisations et institutions membres de la Table Sectorielles sur la sécurité

I. Organisations de droits humains et de la société civile partie à la TSS

- 1- *Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH)*
- 2- *Commission Episcopale Justice et Paix (CE-JILAP)*
- 3- *Centre pour la Promotion de la Démocratie et de l'Education Participative (CPDEP)*
- 4- *Collectif Défenseurs Plus*
- 5- *Ensemble Contre la Corruption (ECC)*
- 6- *Fondation Je Klere (FJKL)*
- 7- *Institut Haïtien des Droits de l'Homme (IHDH)*
- 8- *Institut Nationale Pour la Défense des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (INDDESC)*
- 9- *Observatoire Haïtien des Droits de l'Homme (OHDH)*
- 10- *Volontariat pour le Développement d'Haïti (VDH)*
- 11- *Sant Karl Lévêque (SKL)*
- 12- *Ensemble Contre la Corruption (ECC)*
- 13- *Ordre des Défenseurs des Droits Humains (ORDEDH)*

II. Institutions étatiques

- 1- Police Nationale D'Haïti (PNH)
- 2- Forces Armées D'Haïti (FAD'H)
- 3- Ministère de la défense
- 4- Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP)
- 5- Office de la Protection du Citoyen (OPC)
- 6- Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire

III. Institutions des Nations Unies et internationale

1. *Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH)*
2. *Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité (MMAS)*